AR PREFECTURE
063-246301097-20211214-20211214_07-DE
Reçu le 17/12/2021

CCEDA
CC 14/12/2021
(07)

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 14 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 14 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à l'auditorium de la Médiathèque intercommunale à Lezoux, après convocations légales en date du 07 décembre, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	M. Gilles MARQUET
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Éliane GRANET
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Élisabeth BRUSSAT
Mme Sylvie EXBRAYAT	M. Cédric DAUDUIT
M. Daniel PEYNON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	M. Florent MONEYRON
Mme Déolinda BOILON	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Alain COSSON	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Marie-France MARMY	Mme Michelle CIERGE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	Mme Séverine VIAL
M. Guillaume FRICKER	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET
Mme Anne-Marie OLIVON	

Suppléants présents : Mrs Patrice BLANC et Philippe BÉAL

Etaient représentés (procuration) :

Mme Mme Isabelle GROUIEC (à M. Thierry TISSERAND)
M. René BROUSSE (à Mme Michelle CIERGE)

Etaient absents :

M. Patrick GIRAUD
Mme Julie MONTBRIZON

VOTE : En exercice : 35 Présents : 31 / Représentés : 2 Votants : 33

Madame la Présidente propose de commencer la séance par les OJ en matière de RH : OJ n° 13-14-15 &16

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) :

- Est arrivée en cours de séance (18h30) à compter de l'OJ n° 01 Mme Anne-Marie OLIVON (absente pour les OJ 13 ; 14 ; 15 et 16)
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°…… M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET : MAISON France SERVICE - CREATION ET VALIDATION DU PROJET DE SERVICE

AR PREFECTURE
063-246301097-20211214-20211214_07-DE
Reçu le 17/12/2021

MAISON France SERVICE
CREATION ET VALIDATION DU PROJET DE SERVICE

****

- VU les statuts de la CCEDA ;

Madame la Présidente rappelle, qu'en avril 2019, le Président de la République a décidé la mise en place d'un réseau France Services pour permettre aux administrés de procéder aux principales démarches administratives du quotidien, dans un lieu unique. Trois objectifs ont été définis pour le réseau France Services :

- Une plus grande accessibilité des services publics au travers d'accueils physiques polyvalents
- Une plus grande simplicité des démarches administratives avec le regroupement en un même lieu, physique ou itinérant, des services de l'État, des opérateurs et des collectivités territoriales afin de lutter contre l'errance administrative et apporter aux citoyens une réponse sur place, sans avoir à les diriger vers un autre guichet
- Une qualité de service substantiellement renforcée avec la mise en place d'un plan de formation d'agents polyvalents et la définition d'un panier de services homogène dans l'ensemble du réseau France Services.

Le réseau France Services doit proposer une offre garantie de service sous la forme d'un accueil et d'un accompagnement aux démarches assurés par au moins deux agents, durant 24h par semaine réparties au moins sur cinq jours. Ces agents polyvalents France Services bénéficieront d'une formation renforcée assurée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale. Le bouquet de services devant être présent au sein de la Maison France Services doit répondre aux demandes des administrés à travers la présence de neufs partenaires de France Services (Pôle emploi, CNAMTS, CCMSA, CNAF, CNAV, DGFIP, La Poste, Ministère de la justice, Ministère de l'Intérieur).

Tous les partenaires offrant ces services peuvent être présents dans la structure :

- En désignant des référents locaux facilement joignables, pour assurer la résolution des cas les plus complexes sans que l'usager ait à se déplacer dans un autre guichet (critère impératif conditionnant la labellisation France Services)
- En faisant réaliser par leurs agents des permanences physiques au sein des structures France Services ou lors de rendez-vous en visio-conférence, permettant à l'usager d'obtenir, depuis le point France Services, un accompagnement sur les démarches les plus complexes.

Concernant le financement, afin d'en stabiliser les conditions, la décision a été prise de forfaitiser le financement de chaque structure à hauteur de 30 000€ par an.

Depuis de nombreuses années, la Mairie de Lezoux et la Médiathèque Intercommunale accueillent des permanences (PMI, Assistantes Sociales, Mission Locale ...). Des permanences CNI/passeports sont également assurées. Certains des items du bouquet de services sont donc déjà présents et la composition du bouquet devra faire l'objet d'une concertation entre la Communauté de Communes et Préfecture du Puy-de-Dôme, représentant de l'Etat, afin d'envisager les modalités de la convention.

La Maison France Service a pour vocation de se déployer sur le territoire de la Communauté de Communes. Deux antennes de la Maison France Services sont pressenties :

AR PREFECTURE
063-246301097-20211214-20211214_07-DE
Reçu le 17/12/2021

A Lezoux (ancienne Caisse d'Epargne) et à Joze (Point-Médiathèque à la Maison des Associations). Un troisième lieu pourra être identifié ultérieurement afin de poursuivre, si nécessaire, le maillage territorial et favoriser l'accès à ces services.

Pour ce faire les locaux doivent comporter au minimum :

- Un Point d'accueil du public assuré par les agents France Services
- Un espace confidentiel

Le calendrier prévisionnel de déploiement de la Maison France Services est le suivant :

- Janvier 2022 : Validation du bouquet France Services
- Février 2022 : Contrôle AFNOR de la conformité des espaces d'accueil Maison France Services
- Recrutement et formation des deux agents : Mars 2022
- Labélisation Maison France Services : Juin 2022
- Ouverture : Juillet ou septembre 2022

Le Conseiller numérique, recruté récemment, pourra intervenir en lien avec les agents de la Maison France Services.

Par conséquent, Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire :

- D'acter la candidature de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier pour la mise en place d'une Maison France Services,
- De l'autoriser à signer la Convention départementale Frances Services du Puy-de-Dôme entre l'Etat, la Communauté de Communes entre Dore et Allier dénommée « Gestionnaire France Services » et les partenaires France Services » (Président du Conseil Départemental, Présidente du Tribunal Judiciare, Directeur Départemental des Finances publiques, Caisse d'Allocations Familiales, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Mutualité Sociale Agricole, Caisse d'Assurance retraite et de la Santé du Travail Auvergne, Délégation Régionale du Groupe La Poste, Direction Territoriale du Pôle Emploi, et cela après validation du contenu du bouquet,
- De mettre en œuvre les modalités du déploiement de la Maison France Services sur le territoire (Conformité des espaces d'accueil, recrutement des agents …)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE les propositions de Madame la Présidente, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 17 décembre 2021

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.